



## **Position de force : La viabilité financière du Régime de pensions du Canada après la tourmente – Pourquoi le RPC peut survivre à la tempête**

Exposé à l'intention de la série du Savoir Actif de RHDCC « Perspectives nationales et internationales sur les régimes de pension », Ottawa, 15 septembre 2009

Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières

Bonjour. Je vous remercie de m'avoir invité à vous parler du financement du Régime de pensions du Canada dans le contexte de la tourmente économique et financière que nous traversons présentement.

### **Le système de revenu de retraite du Canada : Tous les œufs ne sont pas dans le même panier! (Diapositive 2)**

Je vais commencer avec une brève description du système de revenu de retraite du Canada. À la retraite, la plupart des Canadiens toucheront un revenu provenant d'au moins un des régimes de pensions que voici. Le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) est financé par répartition, ce qui signifie qu'il n'y a aucune capitalisation. Quant au Régime de pensions du Canada (RPC), qui s'apparente au Régime des rentes du Québec, le financement est assuré par voie de cotisations payées à part égale par l'employeur et les employés. Le taux de cotisation, qui est de 9,9 % pour l'année 2009 et les années suivantes, fera en sorte que l'actif du Régime sera égal à près de 25 % des obligations d'ici une quinzaine d'années. Enfin, notre système de retraite permet aux employeurs et aux particuliers de participer à des régimes de retraite privés et à des régimes enregistrés d'épargne-retraite qui sont pleinement capitalisés. Compte tenu de ces trois grandes sources de revenu, il est raisonnable de dire que le système canadien est capitalisé à concurrence d'environ 40 % des obligations à venir. Grâce à son approche de financement diversifié, le système canadien de revenu de retraite est moins vulnérable à l'évolution des contextes économique et démographique et aux fluctuations des marchés que celui des pays qui ne recourent qu'à un seul mode de financement. En outre, l'approche adoptée par le Canada, fondée sur la juxtaposition de régimes de retraite privés et publics, constitue, selon des organismes internationaux, un moyen efficace de répondre aux besoins en matière de revenu de retraite.



## **Les considérations relatives au financement des régimes de retraite publics** **(Diapositive 3)**

Il y a diverses façons de financer un régime de sécurité sociale. La méthode choisie dépend des objectifs de financement, qui peuvent consister à stabiliser et/ou à minimiser le taux de cotisation ou à stabiliser le niveau de capitalisation en accord avec des règles de capitalisation précises. Bien qu'elle soit importante, la préservation des prestations n'est pas le seul objectif considéré pour maintenir la viabilité financière à long terme d'un régime.

Des facteurs démographiques et économiques influent sur le taux de cotisation d'un régime de sécurité sociale. Même si le taux de cotisation peut changer, plusieurs raisons font qu'un taux stable est généralement considéré comme étant souhaitable.

Premièrement, un taux de cotisation stable renforce le lien entre les cotisations et les prestations. Il permet aussi de distribuer les coûts de façon plus égale entre les générations, surtout dans le contexte d'une population vieillissante. En outre, la modification du taux de cotisation pour tenir compte des répercussions à long terme de modifications du régime renforce la discipline financière et la gouvernance. Enfin, le maintien d'un taux de cotisation stable rehausse la confiance du public à l'endroit du régime.

## **Le RPC, un régime de retraite partiellement capitalisé (Diapositive 4)**

Même si la méthode de financement peut toujours changer ou être remaniée en profondeur, l'objectif de capitalisation anticipée du Régime doit continuer de primer. En stabilisant le ratio de l'actif aux dépenses et le niveau de capitalisation au fil du temps, la méthode de la capitalisation au taux de régime permanent aide à assurer que le RPC soit abordable et viable pour la génération actuelle et les générations futures de Canadiens. En outre, la capitalisation au taux de régime permanent du RPC, qui est une forme de capitalisation partielle, complète les méthodes de financement des autres composantes du système canadien de revenu de retraite.

## **L'actif de RPC doit correspondre à 25 % des obligations pour stabiliser le taux de cotisation (Diapositive 5)**

Le ratio de l'actif aux dépenses constitue une mesure importante du niveau de capitalisation du Régime - il se définit comme étant le ratio de l'actif à la fin d'une année donnée aux dépenses de l'année suivante.

Entre 2000 et 2019, les mouvements de trésorerie nets du Régime, soit les cotisations moins les dépenses, ont été positifs et continueront de l'être, d'où une hausse rapide du ratio de l'actif aux dépenses et du niveau de capitalisation du Régime. Les fonds qui ne sont pas requis pour verser les prestations sont investis par l'Office d'investissement du RPC dans le but d'obtenir le meilleur rendement possible, sans prendre de risques indus, et de hausser davantage le niveau de capitalisation du Régime.

Ce graphique indique que, selon un taux minimal de cotisation de 9,82 %, le ratio de l'actif aux dépenses est assez stable, soit environ 5,5. Le taux minimal de cotisation, lequel est le taux le plus bas suffisant pour soutenir le Plan sans augmentations futures, est déterminé par l'Actuaire en Chef. Le graphique illustre également qu'avec un taux de cotisation minimal inférieur au taux de cotisation prévu par la loi, le ratio de l'actif aux dépenses continuera de s'améliorer au fil du temps, d'où un niveau de capitalisation plus élevé.

**Quel est un impact de profil démographique sur le taux de contribution partiel? (utilisant le profil démographique actuel de la Corée du Sud) (Diapositive 6)**

La diapositive suivante montre comment le profil démographique pourrait avoir un impact sur le niveau de capitalisation du Régime et comment le ratio de l'actif aux dépenses pourrait évoluer en utilisant le profil démographique actuel de la Corée du Sud. Ceci implique de changer le taux de fécondité à 1,3 naissances par femme et le taux net de migration de 0%. Selon le taux de cotisation prévu par la loi de 9,9%, les actifs du Régime seraient épuisés en 2048. Un taux de cotisation minimal de 11,3% serait nécessaire pour maintenir le Régime. Le ratio de l'actif aux dépenses est moins stable que selon l'environnement actuel du RPC et le taux de répartition ne se stabilise jamais durant la période de projection, atteignant 17,5% en 2075.

**En l'absence d'un accord politique, les dispositions par défaut du RPC s'appliquent (Diapositive 7)**

Les dispositions applicables par défaut du Régime de pensions du Canada sont un moyen de préserver le Régime quand l'Actuaire en Chef détermine un taux minimal de cotisation plus haut que le taux de cotisation prévu par la loi de 9,9% ET que les ministres fédéral et provinciaux des Finances ne parviennent pas à s'entendre sur une solution. Cette particularité offre au Régime un filet de sécurité sans pour autant diminuer la responsabilité de l'avenir du Régime qui incombe aux politiciens.

Les dispositions applicables par défaut permettent de relever automatiquement le taux de cotisation et, en plus, de geler les prestations. Ensemble, ces deux mesures permettent un partage des coûts entre les cotisants et les bénéficiaires. Le degré de ce partage des coûts est fonction de l'importance de la hausse du taux de régime permanent, c'est-à-dire que plus la hausse est élevée, plus la part des coûts assumés par les cotisants est grande.

**La méthode de la capitalisation partielle convient elle toujours pour le RPC dans le contexte de la tourmente actuelle? (Diapositive 8)**

La tourmente financière s'est propagée à tous les continents. Plusieurs pays sont officiellement en récession. Le niveau de la capitalisation des régimes de retraite ainsi que des régimes de sécurité sociale pleinement ou partiellement capitalisés s'est

détérioré gravement. On a calculé que le taux réel moyen des caisses de retraite des pays de l'OCDE pour 2008 était de - 23 % (moyenne pondérée asymétrique en fonction des résultats des É.-U). Les régimes de sécurité sociale sont aussi touchés par l'augmentation du chômage et, ainsi, les revenus provenant des cotisations à ces régimes en souffriront.

Dans ce contexte, il importe de réitérer que la méthode de la capitalisation partielle est la méthode de financement optimale pour le Régime de pensions du Canada. D'ici à la fin de cette présentation, nous visons à démontrer qu'avec la méthode de la capitalisation au taux de régime permanent, le RPC est davantage en mesure d'affronter les variations économique et d'investissement actuelles qu'avec les méthodes du financement par répartition et de pleine capitalisation. À cette fin, nous avons reproduit les tests de sensibilité figurant dans notre plus récent rapport actuariel produit à la fin de l'année 2006. Il importe de souligner que ces tests ne sont pas conçus pour simuler les résultats économiques et d'investissements réels et pour prévoir l'avenir. Il s'agit plutôt de montrer des scénarios extrêmes susceptibles d'illustrer la solidité de la capitalisation au taux de régime permanent.

### **Le rapport actuariel présente l'incertitude des résultats en utilisant des tests de sensibilité (*Diapositive 9*)**

Nous avons reproduit la combinaison des tests de sensibilité économique et d'investissement désignés «Demi-cycle économique» et «Volatilité des marchés financiers» dans notre plus récent rapport actuariel. Le scénario économique simule la récession qu'a connue le Canada entre 1981 et 1983 et suppose un ralentissement économique et une reprise partielle par la suite.

Pour le test de sensibilité financier, nous avons présumé un rendement de -10% sur les actions pour deux années. La probabilité qu'un scénario du genre se matérialise a été estimée à 6 % d'après la volatilité antérieure des marchés financiers, c'est-à-dire des obligations canadiennes et des actions canadiennes et étrangères au cours des 69 dernières années. Enfin, pour cet exercice, nous avons présumé que le RPC est entièrement capitalisé au 31 décembre 2006.

Je tiens à souligner à nouveau que ce scénario n'est pas fondé sur les résultats réels passés et qu'il ne tente d'aucune façon de prévoir les rendements boursiers futurs.

### **La capitalisation partielle permet de stabiliser le taux de cotisation, spécialement dans des conditions extrêmes (*Diapositive 10*)**

On peut constater qu'avec le financement par répartition, le taux de cotisation progressera de 0,6 % à court terme et retournera progressivement au niveau de la meilleure estimation 30 ans plus tard. Seulement le test de sensibilité économique influence le taux de cotisation par répartition car il n'y a pas d'actifs.

Avec la pleine capitalisation, le test de sensibilité financier se traduit par une hausse du taux de cotisation de 3,3 % pour les 15 prochaines années. Il convient de souligner que

la période d'amortissement de 15 ans a été choisie puisqu'au Canada, elle est prévue par la loi pour les régimes de retraite à prestations déterminées parrainés par l'employeur.

Avec la méthode de la capitalisation au taux de régime permanent, l'augmentation du taux de cotisation est seulement 0,3 % au cours des 75 prochaines années. Dans ce cas, les deux tests de sensibilité – économique et financier – influencent le taux de cotisation, mais la hausse du taux est modérée par la nature de la méthode de financement.

**Malgré la récession mondiale et un fort repli des marchés financiers, le Régime de pensions du Canada est en mesure d'affronter la tempête (*Diapositive 11*)**

L'analyse présentée a clairement démontré que la capitalisation partielle pour le RPC est optimale pour ce qui est d'affronter les variations économiques et financières. Cette méthode permet de couvrir avec succès les risques tant économiques que d'investissement.

En outre, la hausse relative moins élevée du taux de cotisation avec la méthode de la capitalisation partielle ainsi que les dispositions applicables par défaut du RPC contribuent à atténuer le risque politique et le risque de restructuration du régime.

En cette période d'incertitude, il est impératif de continuer à surveiller la santé financière des systèmes de sécurité sociale. Au Canada, le prochain rapport actuariel sur le RPC, en date du 31 décembre de 2009, tiendra compte de la conjoncture actuelle et des perspectives démographiques à long terme.

Je vous remercie.